



Poitiers, 20 décembre 2021

600 foyers en zone rurale éligibles à la fibre dans la Vienne

Alain Pichon, Président du Département de la Vienne et Bruno Nicodemo, Directeur des relations avec les collectivités locales chez Orange en Vienne ont présenté, ce jour, à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, les premiers logements éligibles à la fibre en zone rurale dans la Vienne. L'occasion de souligner l'avancée du déploiement de la fibre optique dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL) du département de la Vienne. En présence de Franck MÉTIVIER, Secrétaire général de la Sous-Préfecture de Châtelleraut représentant Chantal CASTELNOT, Préfète de la Vienne, Valérie DAUGE, 1^{ère} Vice-Présidente du Département de la Vienne, Anne-Florence BOURAT, Vice-Présidente déléguée du Département de la Vienne et Henri COLIN, Vice-Président du Département de la Vienne.

80 % des communes fibrées d'ici la fin 2023 et 100 % d'ici 2025. Voici les engagements pris par le Département de la Vienne pour permettre l'accès à la fibre et donc au très haut débit à tous. Il s'agit d'un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire, pour l'ensemble des acteurs locaux qui y vivent et y travaillent ! La fibre, pendant ces périodes de confinement, a fait la preuve de son efficacité pour aider les Français à continuer de travailler à distance, dispenser l'école à la maison, se soigner via les téléconsultations, mais aussi se divertir et rester connecté au monde.

Orange déploie progressivement la fibre optique jusque chez l'habitant dans la Vienne dans le cadre de l'Accord AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux) signé en mars 2021 avec le Département de la Vienne et l'Etat.

600 foyers et/ou entreprises des communes de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, Mouterre-Silly, Sérigny, Orches, Lençloître et Chaunay sont éligibles à la fibre optique et peuvent bénéficier d'un meilleur débit internet et confort dans leurs usages numériques. 300 foyers supplémentaires le seront d'ici cette fin d'année. Ce réseau fibre optique construit par Orange est mutualisé. Tous les fournisseurs d'accès internet qui le souhaitent peuvent s'y connecter et proposer leurs offres internet très haut débit.

L'accord AMEL : un accélérateur pour le déploiement de la fibre

Instauré par l'État dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, l'AMEL a permis aux collectivités territoriales de solliciter des investissements privés d'opérateurs afin d'accélérer la couverture numérique de leur territoire. Pour la première fois en France deux Départements, la Vienne et les Deux-Sèvres se sont unis et ont conclu un accord avec l'opérateur Orange, approuvé par le Gouvernement à la mi-août 2020.

Cette convention a ainsi donné un nouveau coup d'accélérateur au déploiement du très haut débit, notamment en zone rurale.

L'engagement d'Orange permet de déployer sur ses fonds propres, la fibre optique jusqu'au logement (FttH) dans 449 communes du Poitou majoritairement de moins de 3 000 habi-

tants, sur la période 2022 - 2025. Cela représente 193 350 prises à déployer dont 102 000 en Vienne. Les études techniques ont démarré en 2021. Depuis, 16 armoires de rue ont été installées dans la Vienne.

Ces déploiements viennent compléter ceux prévus par Orange sur la zone AMII (périmètre de l'agglomération de Poitiers et Châtellerauld en 2011) et ceux par Vienne Numérique qui concerne les dix communes les plus densément peuplées de la Vienne et 90 sites prioritaires tels que les zones industrielles, artisanales ou agricoles, les établissements de santé ou d'enseignement et les sites touristiques.

A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunication dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 42,3 milliards d'euros en 2020 et 137 000 salariés au 30 septembre 2021, dont 79 000 en France. Le Groupe servait 266 millions de clients au 30 septembre 2021, dont 222 millions de clients mobiles et 22 millions de clients haut débit fixe. Le Groupe est présent dans 26 pays. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunication aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En décembre 2019, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Engage 2025 » qui, guidé par l'exemplarité sociale et environnementale, a pour but de réinventer son métier d'opérateur. Tout en accélérant sur les territoires et domaines porteurs de croissance et en plaçant la data et l'IA au cœur de son modèle d'innovation, le Groupe entend être un employeur attractif et responsable, adapté aux métiers émergents. Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com ou pour nous suivre sur Twitter : [@presseorange](https://twitter.com/presseorange).

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Contact presse : Karine DUFOUR



☎ 05 49 55 66 73 - 06 07 24 02 19

✉ kdufour@departement86.fr

ORANGE

Contact presse : Julie CALVET



☎ 06 75 59 52 44

✉ julie.calvet@orange.com